



## Conseil Communautaire du 13 février 2024

### Délibération n°2024-07

**Thème :**  
**Finances**

**Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2024 – Budget Général**

**Pôle : Ressources**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

**Étaient représentés :**

Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL, Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI, Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN, Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à Muriel PAYAN, Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM, Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD, Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

**Absents excusés :**

Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL

**Rapporteur :** Olivier FONS

**Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** les articles L 2311 – 3 et R 2311 – 9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- VU** la nomenclature M 57 ;
- VU** la délibération n°2011-13 du 29 mars 2011, relative à la mise en place des AP/CP au sein de la Collectivité ;
- VU** l'annexe à la présente délibération détaillant les AP/CP faisant l'objet de la présente délibération ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 6 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels, qu'ils sont régis par les articles L 5211-36, L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**CONSIDÉRANT** que « les autorisations de programmes (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année » et que « les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) correspondantes » ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP nécessitent une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget, que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Dit qu'il est nécessaire de modifier les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement des AP/CP comme proposés en annexe pour :
  - Emergence du pôle social et culturel
  - Etude préalable au transfert de la compétence « eau potable »
- Dit que les Crédits de Paiement 2024 seront inscrits au Budget Primitif du Budget Général 2024 ;
- Autorise les reports des Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



19 FEV. 2024

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

19 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

BUDGET GENERAL

AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024\_07-DE  
 Reçu le 19/02/2024  
 Publié le 19/02/2024

MODIFICATIONS JANVIER 2024

EMERGENCE DU POLE SOCIAL ET CULTUREL

AP N°2022-65 Emergence du pôle social et culturel Opération budgétaire n° 65																
DEPENSES								RECETTES							AUTO FINANCEMENT	
	AP	CP							AP	CP						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027			2022	2023	2024	2025	2026		2027
Etudes AMO	100 108		108	100 000				Région	20 000			20 000				
<b>TOTAL</b>	100 108	0	108	100 000	0		0	<b>TOTAL</b>	20 000	0	0	20 000	0	0	0	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>								<b>AUTO FINANCEMENT</b>								
<b>AP votée initialement</b>		70 000						<b>Auto financement initial</b>		70 000						
janv-24		30 108						<b>Auto financement mis à jour</b>		80 108						
<b>AP Mise à jour</b>		100 108														
<b>CREDITS DE PAIEMENT PART CCB</b>																
		CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027								
		0	0	108	100 000	0	0	0								

ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU POTABLE

AP N°2023- 05 Etude préalable au transfert de compétence Eau Potable Opération budgétaire n°391																
DEPENSES								RECETTES							AUTO FINANCEMENT	
	AP	CP							AP	CP						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027			2022	2023	2024	2025	2026		2027
Etudes	360 864		864	180 000	180 000			Agence de l'Eau	150 000				75 000	75 000		
	0							Département	60 000				30 000	30 000		
<b>TOTAL</b>	360 864	0	864	180 000	180 000	0	0	<b>TOTAL</b>	210 000	0	0	0	105 000	105 000	0	
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>								<b>AUTO FINANCEMENT</b>								
<b>AP votée initialement</b>		240 000						<b>Auto financement initial</b>		100 000						
janv-24		120 864						<b>Auto financement mis à jour</b>		150 864						
<b>AP Mise à jour</b>		360 864														
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>																
		CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027								
		0	0	864	180 000	180 000	0	0								